

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 307

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les entraînements en condition réelle sont un corollaire à la préparation opérationnelle de nos militaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La bonne préparation opérationnelle de nos forces est un impératif pour garantir le bon fonctionnement de notre défense nationale et notre capacité à mener un conflit conventionnel.